



RH POUR LES NEOPHYTES

Objectifs : Maîtriser les fondamentaux de la législation liée aux Ressources Humaines

Durée :
14 heures

Public & Pré-requis :
Service Ressources Humaines
Aucun prérequis

Modalités pédagogiques :
Méthode interactive
Exercices d'application

Modalités de suivi :
Attestation de fin de Formation.
Evaluation.

Profil formateur :
2 à 3 ans d'expérience mini dans le domaine. Et professionnels en poste dans le domaine enseigné

1. Lecture d'un bulletin de salaire

- Les principaux éléments : salaire de base, heures supplémentaires et complémentaires, le salaire net avant impôts sur le revenu, le salaire net à payer
- Les éléments du salaire brut soumis à cotisations: avantages en nature, primes et indemnités
- Les éléments non soumis à cotisations : frais, indemnités...
- Autre éléments du bas de bulletin : avance et acompte, saisie, tickets restaurant
- Les retenues salariales: cotisations salariales, taux des cotisations, plafond S.S., statut non cadre/cadre
- Les charges salariales
- Les charges patronales
- Les principales taxes assises sur les salaires des entreprises de moins de 10 salariés.

2. Charges salariales

- Cotisations : URSSAF, Pôle Emploi, Retraite cadre/non cadre
- Assiette et Taux

3. Charges patronales

- Cotisations URSSAF, Pôle Emploi, Retraite cadre/non cadre
- Assiette et Taux
- Cas de réduction de charges (Fillon, TEPA)
- CICE

4. Présentation générale des charges fiscales assises sur les salaires

- Taxe d'apprentissage
- Participation à la formation professionnelle continue
- Participation à l'effort de construction
- Taxe sur les salaires
- taxe transport, construction



PROGRAMME (SUITE)

5. La réglementation du travail.

- La convention collective et le droit du travail
- Les principes généraux d'application de la loi.
- Les principales obligations : durée du travail, la rémunération, les congés payés (règle de décompte, règle de calcul)
- Jours fériés payés
- La santé au travail (visite médicale)
- Accident du travail
- Les principes de rémunération
- L'entretien professionnel
- Les obligations en matière de formation
- Le droit disciplinaire : Sanctions applicables, Règlement intérieur
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)